

Droits de succession des enfants

Par genevee, le 28/03/2011 à 10:08

Bonjour,

J'ai deux enfants, une fille d'un premier lit et un garçon d'un deuxième. Je souhaite déshériter ma fille par testament. Puis-je le faire par testament?

Par Marion2, le 28/03/2011 à 10:20

Vous ne pouvez pas déshériter votre fille.

Par Bastienrouennais, le 02/04/2011 à 11:19

Il existe des techniques pour exhéréder en (grande) partie un héritier réservataire. Songer notamment à l'assurance-vie...

Pour celà, je vous laisse vous tourner vers le conseil de votre choix.

Par corima, le 02/04/2011 à 12:08

Si vous avez deux enfants, la quotite disponible est de un tiers et la reserve de deux tiers. Vous pouvez donc donner la quotite disponible à votre fils et il heritera de sa reserve qui est d'un tiers. A la finale, votre fille aura un tiers de votre succession et votre fils deux tiers